

<b>AISH</b> <b>PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE</b> <b>Du mardi 6 JUIN 2023 à 9h, Bourse du Travail, chemin des femmes, Massy</b>
--

**Étaient présents :**

**Conseil d'Administration sortant**

Guy BONNEAU	Président
Nicole DUMEC	Secrétaire
Jean-Louis BONHOMMET	Trésorier
Bernard LANDRE	Membre du bureau (Croix Rouge)
Monique BOUEY	Membre
Sylvie LE PALUD	Maire adjointe de Chilly Mazarin
Dominique ROUSSEAU	Maire adjointe à Villebon sur Yvette
Martine VICTORIEN	Représentante de la ville de Massy

**Personnel de l'AISH**

Sophie BLAIZE	Directrice
Caroline PRIEUR	Chef de service accompagnement social
Alice GIGON	Assistante sociale
Élodie COSSOUX	CESF
Priscilla BANYS	Assistance sociale
Julie HUDER	CESF Chargée de projet
Déborah PIQUET	CESF Chargée de gestion
Mélanie ESPANOL DIARRA	CESF
Morgane LE TILLY	Éducatrice spécialisée
Marylène DA SILVA MORGADO	Éducatrice spécialisée
Ilham SADI	CESF
Sibyline GOYALLON	CESF
Fatoumata KONE	Stagiaire

**Commissaire aux comptes**

Sylvain GODIN	DBF AUDIT
---------------	-----------

**Autres personnes présentes**

Adozinda AMORIM	Responsable agence Evry Logial-Coop
François HENRY-AMAR	SNL
Marie-Cécile ROSELET	Directrice adjointe du GIP FSL 91
Cindy PINTAURI	Directrice du CCAS de la ville des Ulis
Pascale KECHRID	Chef du service logement de la ville de Massy
Yannick N'LANDU	Médiateurs insertion MEIF
Pascale UBEDA	Résidences Yvelines Essonne
Emmanuelle COMBE	Service prévention Les Ulis
Franck ASSEGOND	Crédit Coopératif Massy

**Étaient excusés :**

Jean ANASTASSIADES	Membre (SNL) Pouvoir à J-L Bonhomme
Nicole CREPEAU	Membre (Paroles de Femmes 91)
Marie-Christine GRAVELEAU	Membre (Maire adjointe de Palaiseau)
Florence LORTON	Membre (Maire adjointe de Palaiseau)
Sébastien LAUMOSNE	Membre (Maire adjoint des Ulis)
Nicolas SAMSOEN	Maire de Massy

Rafika REZGI  
Pierre OLLIER  
Sandrine PODOLAK  
Fanny PETIT  
Aude MORIN  
Cristina BONTULOVIC

Maire de Chilly-Mazarin  
Maire adjoint de Massy  
Espace Singulier et adhérente AISH  
Directrice APASO à Massy  
Les Buissonnets  
Educatrice spécialisée AISH

Guy Bonneau, Président, ouvre la séance à 9h15. Il remercie les participants et excuse l'absence imprévue du Maire de Massy, retenu par la visite inopinée du PDEC.

### **1) Approbation du compte rendu de l'AG du 21 juin 2022**

*Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

### **2) Rapport moral du Président**

Bonjour à toutes et à tous, et merci de votre présence fidèle.

J'aime à mettre en perspective notre action et, comme nous en avons débattu lors de notre dernière assemblée, l'AISH est entrée en avril 2022 dans la mise en œuvre de son plan de développement à 3 ans. D'ailleurs, comme chacun le constate avec la couverture de notre rapport, l'équipe salariée, toujours totalement féminine, s'est encore élargie puisque nous avons maintenant 13 salariées – je salue au passage le départ récent de Mélanie, une de nos plus anciennes salariées.

Sophie est toujours notre Directrice mais elle est maintenant secondée par une cheffe de service accompagnement, Caroline.

Julie est pour la moitié de son temps en charge du déploiement de l'action nouvelle en direction des jeunes à travers le projet Pause'toit pour lequel nous avons l'appui financier de l'Etat à travers l'appel à projet auquel nous avons répondu avec succès mais aussi celui de la ville de Massy, accru du fait de ce nouveau projet, ... en attendant d'autres communes et le département !

Ce plan de développement devrait voir dans les prochains mois d'autres postes créés pour développer d'autres activités.

Avec cette croissance, des questions de locaux vont être d'actualité, et l'équilibre financier évidemment moins facile, d'autant que seul l'Etat a compensé le coût de la revalorisation des salaires, suite au « Ségur de la santé » : en année pleine, le surcoût pour l'AISH est de plus de 40 000 euros, mais cette revalorisation, appliquée par l'association à la totalité de l'équipe, n'est que reconnaissance de la valeur et de la professionnalisation de nos salariées : nous n'avions pas attendu et depuis plusieurs années nous améliorions les minima conventionnels par différents avantages sociaux. Corrélativement nos charges restent bien maîtrisées et les marges de manœuvre accumulées ces dernières années nous autorisent à prendre le risque du développement : que la Directrice, l'équipe et le trésorier en soient remerciés.

En tout état de cause, fin 2023 le point sera fait sur les équilibres financiers de ces nouvelles activités avant que, courant 2024, l'assemblée générale décide de leur pérennisation.

Ce renforcement de l'encadrement - sans oublier le rôle de Déborah dans la bonne tenue de nos actions de logement temporaire malgré les difficultés d'entretien et de travaux - a permis à l'action de base de l'AISH, l'accompagnement social, assuré par toutes les salariées que je félicite ici, de renforcer la qualité et la richesse de son action, avec 290 familles accompagnées en 2022. Cette qualité a d'ailleurs été reconnue par l'Etat qui nous a attribué en février 2022 un poste AVDL supplémentaire.

Le fonctionnement de nos activités de logement temporaire est stabilisé avec des résultats tout à fait satisfaisants, que ce soit en termes de taux d'occupation, d'accueil de publics très en difficultés, y compris les femmes victimes de violences conjugales. Nous avons récemment réuni le comité de suivi rassemblant les réservataires, après les deux années d'interruption liées au CoVid. Nous travaillons avec les familles sur les questions de parentalité et de meilleure appropriation des logements et de leur entretien, et relevons des améliorations dans la réactivité de la société propriétaire.

Nous regrettons que nos observations répétées, encore l'an dernier avec l'adresse aux pouvoirs publics votée par l'assemblée, soient peu suivies d'effets. Je vise là les saisines trop tardives d'ASLL maintien alors que la procédure d'expulsion est déjà engagée, ou l'absence de réunions des CLIL (commissions locales d'impayés locatifs), et aussi les difficultés énormes liées au renouvellement des titres de séjour ....

Nous remercions bien sûr le SIAO, certains bailleurs sociaux partenaires dont Les Résidences Yvelines Essonne et Immobilière 3F, l'association *Paroles de Femmes 91-Relais Sénart*, les MDS et les CCAS, ainsi que l'ensemble des réservataires, Etat, Département, Ville de Massy et Conseil régional, de leur réactivité et de leur collaboration souple avec l'AISH qui nous permet des relogements relativement rapides. Et je n'oublie pas nos partenaires financiers Etat, Conseil Départemental, Agglomération de Paris-Saclay et bien sûr les communes qui nous font confiance : à Massy, Longjumeau, Palaiseau et Chilly-Mazarin s'est ajoutée cette année Le Plessis-Pâté. A nous tous d'en convaincre d'autres !

Je n'oublie pas les membres du Conseil d'administration qui enrichissent notre partenariat, en espérant que le développement d'activités nouvelles attirera d'autres bonnes volontés. Aujourd'hui la relative faiblesse de notre gouvernance associative reste une préoccupation sérieuse et nous envisageons de participer à certains forums associatifs afin de trouver quelques bénévoles supplémentaires en plus des deux personnes qui nous ont rejoint ces derniers mois.

Enfin, je souligne que le travail réalisé n'a été possible que grâce à l'implication du Bureau de l'association à mes côtés, dans nos réunions quasi mensuelles, travail en appui et en cohérence avec l'équipe professionnelle.

*Soumis au vote de l'assemblée, le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité.*

### **3) Présentation du rapport d'activité de l'équipe pour l'année 2022**

***Sophie Blaize, Directrice, présente l'essentiel du rapport d'activité 2021 sous forme de PowerPoint :***

Notre activité en chiffres : Au total, 290 familles ont été accompagnées en 2022. Ce chiffre est assez proche de celui de l'année précédente où nous avons accompagné 285 ménages. Nous constatons une diminution des mesures d'ASLL maintien (88 ménages contre 103 en 2021). En revanche, les accompagnements auprès des ménages qui étaient en fin de procédure d'expulsion ont plus que doublé (34 contre 10 en 2021). La DDETS nous sollicite pour aller à la rencontre de ménages en fin de procédure d'expulsion, qui n'ont bien souvent pas répondu aux convocations de la MDS et du commissariat. Ces accompagnements sont difficiles à mener compte tenu du stade très avancé de la procédure d'expulsion qui peut intervenir à tout moment. Dans un 1<sup>er</sup> temps, nous informons les ménages de la nécessité de solliciter une place d'hébergement compte tenu du risque d'expulsion imminent. Ensuite, lorsque la situation le permet, nous tentons une ultime négociation auprès du bailleur, nous accompagnons la famille dans l'encadrement de ses dettes et travaillons le projet de relogement. Ces accompagnements représentent un investissement important de la part de l'équipe, nécessitent beaucoup de réactivité puisque les démarches se font dans l'urgence.

En 2022, nous avons eu 154 nouvelles mesures et 125 se sont achevées.

En 2022, nous avons poursuivi l'accompagnement auprès des jeunes hébergés au sein d'un logement partagé mis à disposition par la ville de Massy. 3 nouveaux jeunes ont pu intégrer ce logement au cours de l'année. Je laisserai Julie vous en parler plus précisément. Elle vous présentera également le dispositif « Pause'Toit ».

Cette année, nous avons accompagné 147 familles originaires de communes de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, ce qui représente 50% contre 57% en 2021. Cette diminution est liée à une hausse des mesures d'AVDL qui sont réalisées sur l'ensemble du département.

**Caroline Prieur, cheffe de service accompagnement, présente le bilan en matière d'accompagnement social et son analyse :**

Au fil de nos expériences, nous pouvons dire que nous effectuons un accompagnement global, bien que nous souhaitons toujours poursuivre un travail en partenariat avec les divers services compétents, mais cela peut parfois s'avérer difficile du fait du manque de personnels.

Pour permettre l'accès ou le maintien dans le logement, nos axes de travail sont multiples : accès aux droits, conseil et orientation pour une insertion professionnelle, accompagnement vers une prise en charge médicale, soutien dans les démarches, soutien à la parentalité, information et orientations concernant l'accès à la culture et bien évidemment accompagnement budgétaire.

Nous savons que tous ces axes sont liés et qu'à la moindre difficulté cela peut avoir un impact non négligeable concernant l'accès ou le maintien dans le logement. Les divers parcours des professionnels de l'AISH permettent (entre autres) une richesse et une complémentarité.

En 2022, le nombre de mesures ASLL Maintien a été en diminution : 88 ménages accompagnés contre 103 en 2021, pour autant il n'y a pas moins de ménages en difficultés de paiement de loyer. Le manque de travailleurs sociaux au sein des MDS explique en grande partie la diminution des demandes d'ASLL Maintien. En effet, étant débordées car en sous-effectif, elles ne sollicitent que peu le FSL pour des demandes d'ASLL. Pour exemple en 2021, 22 ASLL nous avaient été orientées suite à une demande qui avait été faite par une AS en MDS, en 2022 : seulement 13.

Par contre, le nombre d'accompagnements dans le cadre des mesures AVDL en fin de procédure d'expulsion a plus que doublé. En 2021, un grand nombre de familles pour lesquelles nous avons été sollicitées n'avaient pas pu être rencontrées, soit car elles avaient finalement déjà quitté le logement, soit car l'expulsion avait eu lieu ou le ménage n'a pas répondu à nos sollicitations (malgré nos appels, courriers, et visite à domicile).

En 2022, les orientations qui nous ont été faites par la DDETS étaient pour beaucoup de ménages encore présents au domicile, ce qui explique donc le nombre plus important d'accompagnements ayant pu se mettre en place. Par contre, l'accompagnement est plus difficile à se maintenir. En effet, nous avons mis fin à presque la moitié de ces accompagnements suite à une absence de mobilisation des ménages (absence au rdv, non transmission des documents, absence de mobilisation dans les démarches ...) Par contre pour 3 ménages la dette de loyer a pu être encadrée permettant ainsi un relogement en 2022. Ces ménages ont pu repartir sur des bases plus sereines. L'accompagnement s'est poursuivi après le relogement afin de pouvoir effectuer notamment un accompagnement budgétaire soutenu.

Concernant les caractéristiques des familles accompagnées, la composition diffère en fonction des types d'accompagnements. Presque la moitié des familles accompagnées en ASLL sont des familles monoparentales, alors que nous accompagnons majoritairement des personnes isolées dans le cadre de la prévention des expulsions locatives ( AVDL HD) et dans le cadre des mesures AVDL.

Concernant l'insertion professionnelle, plus de la moitié des familles accompagnées avaient une activité professionnelle. Toutefois, 1/3 des ménages occupent des emplois à temps partiel ou à durée déterminée. De ce fait, ils sont confrontés à une insécurité financière. Par ailleurs, 37% des ménages sont sans emploi. Pour les ménages ayant des difficultés à se maintenir dans le logement, nous savons que l'insertion pro permettra de trouver une solution pérenne pour accroître les ressources et disposer de revenus permettant plus facilement un maintien dans les lieux. Pour les bénéficiaires du RSA nous faisons le même constat que l'an passé : *beaucoup ne disposent pas de contrat d'accompagnement valide*. Pourtant ce public en précarité a souvent besoin d'un soutien, d'une écoute, d'une aide afin de pouvoir construire son projet professionnel. Nous orientons les ménages vers des chantiers d'insertion, ou aidons les familles à répondre à des offres d'emplois. Il est à noter que nous recevons régulièrement des offres tous secteurs confondus : une fois le ménage accompagné et bien orienté, il est en mesure de trouver un emploi, même si celui-ci n'est pas forcément pérenne, cela lui permet d'avoir une expérience, de créer du lien, d'augmenter ses revenus. L'insertion professionnelle reste surtout difficile pour les familles ayant des enfants de moins de 3 ans, les places en crèche étant difficiles à obtenir et le coût des assistantes maternelles étant

souvent trop élevé, les mamans n'ont souvent pas d'autre choix que de garder leur enfant jusqu'à l'entrée à l'école.

Le conseil et le soutien dans la gestion budgétaire des ménages est un aspect important du travail de l'équipe. Afin de pouvoir accompagner les familles dans leur projet d'accès au logement ou de maintien, il est indispensable d'avoir une lisibilité quant aux ressources et charges des familles. Le calcul du reste à vivre des ménages permet de comprendre plus facilement leur réalité budgétaire et constater la précarité financière de plus de la moitié des accompagnements. En effet, 52 % des familles accompagnées ont un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté. Aussi, nous mesurons bien toute l'importance de l'insertion professionnelle, seul gage pour pouvoir augmenter les revenus des ménages. Malheureusement, nous savons que l'inflation va dégrader encore des situations déjà plus que précaires. Les charges ne cessent d'augmenter, le coût des denrées de première nécessité aussi.

Depuis 2019, plus de 200 familles accompagnées par l'AISH ont pu être relogées. Concernant l'année 2022, 41 familles ont pu être relogées.

En plus des propositions de logement effectuées par la préfecture, nous avons pu poursuivre un travail en partenariat avec le bailleur I3F, les résidences Yvelines Essonne, la mairie de Massy et espérons pouvoir travailler avec d'autres bailleurs ou réservataires afin qu'ils puissent nous proposer des logements pour nos familles accompagnées, notamment les ménages que nous hébergeons.

Malgré la réforme du calcul de l'APL ayant pour objectif de verser le juste droit en prenant en compte la situation réelle des ménages nous regrettons qu'il n'y ait pas une revalorisation significative des montants et du seuil, notamment pour prendre en compte les diverses formes de précarité, comme celle des jeunes et des travailleurs pauvres. A défaut, le maintien dans les lieux risque d'être de plus en plus difficile, non pas à cause d'une mauvaise gestion, mais parce que le coût de la vie devient bien trop cher !

Les situations doivent être prises dans leur ensemble, l'environnement dans lequel nous évoluons est un élément non négligeable à prendre en compte. Aujourd'hui, nous vivons dans un environnement de plus en plus anxiogène, il n'y a qu'à allumer la radio, la tv ou ouvrir le journal pour entendre parler à longueur de journée de tout ce qui ne va pas. : guerre en Ukraine, conséquences de la pandémie, inflation, réchauffement climatique... L'AISH accompagne depuis maintenant plus de 30 années un public en précarité, leurs problématiques plus celles nouvelles de l'environnement, n'est pas propice à se sentir serein. Nous constatons qu'un nombre plus important de personnes se trouve en souffrance psychique (adultes, enfants). L'équipe accompagne les ménages dans l'acceptation de la maladie ou du besoin de soins. Cependant, les délais pour l'accès aux soins sont longs, que ce soit pour un rdv chez un médecin spécialiste ou un rdv au cmp. Il en est de même des délais de reconnaissance MDPH. Aussi certaines situations se dégradent-elles.

**Guy Bonneau rebondit sur ces remarques et un échange a lieu sur ces questions** des enfants et du soin psy qui ont été évoquées, accompagnées du constat qu'un nombre croissant d'enfants sont en situation de handicap ou présentent des troubles psy, souvent pas encore diagnostiqués. La prise en charge est du coup très longue. Concernant ces pb psy, les "réunions" (CLSM, Réseau d'évaluation des situations d'adultes en difficulté) permettent d'échanger sur la situation avec les partenaires mais pas une prise en charge. Si la personne refuse l'orientation vers le soin, on ne peut rien faire (à moins qu'il y ait un danger +++).

**Caroline poursuit son exposé** avec la question des titres de séjour dont le renouvellement reste compliqué, constat que nous faisons déjà l'année dernière et pour lequel une « adresse » avait été votée à destination des pouvoirs publics. Le recours au tout numérique met davantage de barrières pour nos familles ne maîtrisant pas l'outil. Ainsi, certains ménages se retrouvent en rupture de droits/ d'emploi mettant à mal le projet de relogement ou le maintien dans les lieux. Pour ces situations l'équipe se met en lien avec le défenseur des droits.

Le coût de la vie ne cesse d'augmenter, faire ses courses devient pour certaines familles source d'angoisse. Quant au prix de l'énergie, bien que le gouvernement ait mis en place les chèques Energie, de nombreux ménages se retrouvent en impayé. L'équipe travaille avec les ménages la gestion du budget, l'anticipation des dépenses et, quand elle le peut, donne de petites astuces pour dépenser moins ( vide grenier, bon plan net, promo, magasins discounts...). Parallèlement nous faisons le constat qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des aides financières. Les dispositifs se multiplient mais les critères d'attribution des aides financières deviennent de plus en plus restreints. Aujourd'hui c'est un parcours du combattant pour obtenir des aides financières : l'équipe doit multiplier les demandes d'aides, cette lourdeur administrative est non négligeable. Par ailleurs, les délais sont souvent longs.

Les familles sont souvent envahies par leurs problématiques, pour certaines il peut être difficile de lâcher prise et de s'accorder du temps pour soi, des petits moments de plaisir, de répit, pourtant nécessaires pour trouver un peu de repos et pouvoir rebondir. Nous travaillons aussi cela dans le cadre de notre accompagnement : nous proposons des sorties et activités, nous orientons vers les maisons de quartier par exemple. Déborah en parlera plus longuement dans sa présentation.

**Plusieurs intervenants relèvent** que les différentes problématiques citées dans ce rapport d'activité (pb de papiers, pb caf, pb prise en charge des problématiques santé psy...) restent toujours les mêmes, voire s'aggravent avec les années.

**Caroline souhaite terminer sur une note plus optimiste** : notre travail en partenariat, notamment avec les conseillères sociales des bailleurs sociaux que nous remercions à cette occasion, permet pour un grand nombre d'accompagnements de trouver des solutions pour un maintien dans les lieux et un encadrement de la dette. Par ailleurs, les Commissions Locales d'Impayés de Loyer commencent à se remettre en place sur diverses communes nous permettant ainsi de pouvoir proposer des orientations adaptées, *dès le début de l'impayé de loyer*.

#### **Déborah présente alors l'activité de logement temporaire :**

La résidence sociale a été inaugurée le 8 octobre 2016 et nous avons décidé de vous faire un petit bilan chiffré depuis l'année 2017.

Au total, nous avons hébergé 169 ménages sur nos divers dispositifs d'hébergement : résidence sociale, ALT résidence et ALT diffus. Ce chiffre, en regard avec celui des 123 relogements, illustre l'efficacité de notre travail partenarial qui perdure depuis plusieurs années. En effet, sur 169 ménages hébergés et accompagnés depuis 2017, nous en avons relogé 123 dans le parc social notamment grâce aux bailleurs Résidences Yvelines Essonne et Immobilière 3F comme l'a dit Caroline précédemment. Les 46 personnes non relogées par l'AISH ont trouvé une solution par leurs propres moyens : vie commune avec un nouveau conjoint, hébergement familial, installation en province etc.

En moyenne, le flux annuel de l'AISH s'élève à 23 nouveaux ménages hébergés et accompagnés, et 21 relogements.

*Dans la suite, je vais vous présenter les données chiffrées concernant l'année 2022.*

Nous avons hébergé un total de 55 ménages, tous dispositifs confondus. Ce nombre est plutôt stable depuis plusieurs années (en moyenne une cinquantaine de ménages par an).

Parmi ces 55 ménages, ce sont :

- 21 nouveaux ménages qui ont été accueillis et accompagnés par l'AISH (principalement en ASLL projet). Ces ménages sont majoritairement originaires de la CAPS,
- 19 ménages qui ont quitté nos logements pour lesquels nous pouvons comptabiliser 16 relogements dans le parc social, 1 retour au domicile familial, 1 installation chez un conjoint et 1 rupture d'hébergement pour non-respect du règlement.

Au total, la durée moyenne d'hébergement s'élevait à 19 mois et la durée médiane à 16 mois. En 2022, nous avons relogé 6 ménages qui ont été hébergés entre 2 ans et 4 ans par l'AISH ce qui fait monter la moyenne. Parmi eux, trois ménages avaient moins de 1000,00 euros / mois.

Pour rappel, l'AISH met à disposition 5 logements sécurisés pour les femmes victimes de violences conjugales. Sur ces 5 logements, nous avons hébergé 8 femmes ainsi que 8 enfants : il y a donc eu un bon taux de rotation. Néanmoins, au-delà de ces logements spécifiquement dédiés, nous avons également accueilli 9 femmes ayant été victimes de violences conjugales dans des logements standards. Au total, nous avons donc hébergé 14 femmes ayant connu des violences. Ces chiffres sont malheureusement cohérents avec les estimations mondiales : une femme sur trois indique avoir été exposée à des violences physiques ou sexuelles de la part de son partenaire intime ou de quelqu'un d'autre au cours de sa vie (<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>).

La violence peut avoir des incidences néfastes sur la santé physique et/ou mentale des femmes que nous accompagnons. C'est notamment pour cette raison que j'ai suivi une formation de sensibilisation avec l'association Paroles de Femmes- Le Relais au cours de l'année 2022.

Tout comme les années précédentes, nous accueillons majoritairement des familles monoparentales. En 2022, nous avons hébergé 38 familles monoparentales (69%), 9 couples avec enfants et 7 personnes seules.

La situation locative antérieure des familles hébergées reste similaire à celle des années précédentes. Nous accueillons majoritairement des ménages qui étaient auparavant hébergés chez un tiers (29%), à l'hôtel (29%) ou en centre d'hébergement (20%). Les personnes hébergées sont assez peu nombreuses à avoir déjà été locataires d'un logement. Ainsi, l'accompagnement social va notamment permettre de sensibiliser sur les droits et devoirs du locataire.

La situation professionnelle et budgétaire est stable par rapport aux années précédentes. En revanche, comme Caroline l'a déjà évoqué, l'inflation a un réel impact sur le pouvoir d'achat des familles accompagnées et hébergées.

*Premier constat :*

Tout comme l'année 2021, en 2022, nous faisons le constat que nous hébergeons de plus en plus d'enfants en situation de handicap. Le handicap se caractérise majoritairement par des troubles autistiques : retard dans le développement du langage, trouble du comportement, difficultés dans les relations sociales... Les enfants en âge d'être scolarisés sont, pour la plupart, scolarisés dans des écoles ordinaires, et ce malgré des recommandations de structure adaptée. Le handicap des enfants peut avoir un impact sur l'insertion professionnelle des parents car l'employeur demande une totale disponibilité alors que le(s) parent(s) ont besoin d'un temps de travail adapté pour permettre le soin. Au-delà de l'insertion professionnelle, le travail de relogement peut être plus complexe à mener. En effet, ces familles ont souvent plus d'exigences, notamment une localisation précise pour éviter la rupture de soins pour leur enfant.

*Deuxième constat :*

Hormis le constat du handicap, nous constatons que nous accueillons plus de jeunes qu'à l'ouverture de la résidence sociale. En 2022, nous en avons accueilli 10 contre 15 en 2021. Cette donnée permet d'illustrer, à la fois, la nécessité de mettre à disposition des logements pour les jeunes en difficultés, mais aussi la direction que l'AISH a décidé de prendre en ouvrant le dispositif PAUSE'TOIT.

*Troisième constat :*

Enfin, nous avons le sentiment que nous accueillons de plus en plus de ménages ayant fait l'objet d'une procédure d'expulsion de leur précédent logement. En 2022, nous avons accueilli 10 ménages dans cette situation, dont 7 pour lesquels l'expulsion avait été effective. L'accompagnement de ces ménages dure généralement plus longtemps que pour les autres ménages. En effet, pour que ces familles puissent être relogées, nous devons encadrer les dettes, soit par des échéanciers si la situation financière le permet, soit par la constitution d'un dossier de surendettement. Dans les deux cas, nous avons besoin de créer un lien de confiance avec les familles, et d'avoir leur adhésion. Il s'agit donc d'un travail à mener sur plusieurs mois, ce qui peut expliquer que certaines familles soient hébergées plus longtemps que d'autres.

Pour accueillir les résidents, l'AISH se doit d'assurer le maintien en bon état de fonctionnement du bâtiment, des équipements et leur pérennité. Pour cela, nous travaillons régulièrement avec le bailleur LOGIAL, l'association Dynamique Emploi et d'autres prestataires.

En 2022, nous avons pu réaliser une réunion avec le bailleur afin de traiter certains sujets problématiques ou en attente de traitement. Nous avons donc fait part au personnel de LOGIAL que nous avons besoin

d'être couverts par des contrats d'entretien divers et variés : multiservices, toitures, réseaux, espaces verts. En 2022, la majorité de ces contrats a pu être mis en place, ce qui nous a permis une meilleure gestion et un meilleur entretien du bâtiment et des logements. Malgré notre satisfaction de ce côté, certains points restent toujours en attente comme celui des problèmes récurrents rencontrés avec les bacs à douche. Depuis plusieurs mois, nous avons dû signaler plusieurs dégâts des eaux aux assurances à cause d'une mauvaise fixation des bacs à douche. A ce jour, ce problème est pris au sérieux par l'AISH et le bailleur, et des travaux vont bientôt être lancés. Le dernier sujet qui reste en attente de solution est le sujet des panneaux photovoltaïques dont la pose et l'alimentation restent questionnantes. Nous travaillons également et depuis l'origine avec l'association intermédiaire Dynamique Embauche pour la réalisation de petits travaux comme la remise en peinture des logements, le montage de meubles etc. Et avec d'autres professionnels qualifiés pour la résolution des autres problèmes rencontrés.

A côté de nos relations avec le bailleur et les prestataires, nous sensibilisons les résidents au respect des locaux mis à leur disposition, à leur entretien et au bon fonctionnement des équipements. Ce travail de sensibilisation est mené par les collègues, notamment lors des visites techniques, par moi-même lors des passages dans les logements et par les étudiants en formation que nous accueillons. En 2022, plusieurs temps de sensibilisation ont été menés pour maintenir la laverie dans un bon état de fonctionnement. Bien que l'accompagnement individuel soit indispensable, nous attachons également une importance à l'accompagnement collectif et aux moments conviviaux.

En 2022, nous n'avons pas pu organiser d'actions collectives, hormis les temps de sensibilisation animés par nos étudiants en formation. En revanche, à compter du deuxième semestre, nous avons pu organiser quelques moments conviviaux.

Nous avons organisé deux braderies durant l'année, grâce à des dons de particuliers. Celles-ci ont permis, notamment aux familles les plus précaires, de renouveler leur garde-robe et celles de leurs enfants.

En septembre, nous avons également organisé un barbecue des voisins. Au programme : grillades, barbe à papa, jeux et musique. Les équipements ont été mis à disposition par la ville de Massy. Ce moment a été un franc succès avec la participation d'environ une cinquantaine de personnes, y compris du bâtiment voisin.

Enfin, en décembre, nous avons organisé la fête de Noël, dans une salle mise à disposition par la ville de Massy. Pour la première fois, nous avons demandé à une magicienne d'intervenir pour animer la soirée. Les enfants étaient heureux et satisfaits de la soirée, qui s'est terminée sur une piste de danse.

En 2023, nous avons repris les actions collectives et conviviales. Pour cela, nous avons, dès le mois de janvier, proposé aux familles les permanences « Culture du Cœur » et jeux de société tous les 1<sup>er</sup> mercredis de chaque mois. Nous avons également repris les actions collectives, à raison d'une fois par mois, sur des thèmes divers. A compter du mois d'avril 2023, nous avons mis en place un café des parents, animé par une professionnelle qualifiée. Plusieurs projets en partenariats sont actuellement en cours d'élaboration.

***Guy Bonneau remercie Déborah et précise que ces actions sont financées sur le budget de l'association.***

***Julie conclut le rapport d'activité en présentant l'avancée du Projet jeunes :***

Comme nous l'avions évoqué lors de la dernière assemblée générale, l'AISH a mis en place un nouveau service PAUSE'TOIT depuis octobre 2022. Celui-ci est destiné à des jeunes majeurs âgés entre 18 et 25 ans originaires de la communauté Paris-Saclay, qui rencontrent une problématique liée au logement (c'est à dire soit en rupture de logement ou en risque de l'être) et qui sont en grande précarité. Ces jeunes sont souvent isolés et n'ont pas ou peu de soutiens familiaux.

Pour intégrer notre dispositif, ils doivent répondre aux critères d'éligibilité du contrat engagement jeunes en rupture c'est-à-dire qu'ils doivent être sans ressources, sans emploi, sans formation et éloignés du service public de l'emploi c'est-à-dire non-inscrits à pôle emploi ou à la mission locale (VITA-LIS) ou encore être sans contact depuis au moins 5 mois avec cette dernière.

Notre mission est de proposer un accompagnement social lié au logement auprès de ces jeunes et de les amener vers la signature d'un contrat engagement jeune en rupture avec la mission locale afin qu'ils puissent se mobiliser autour d'un projet professionnel et perçoivent un minimum de revenus.

A compter de cette contractualisation, nous intervenons alors en co-accompagnement avec les référents mission locale des antennes VITA-LIS.

Notre objectif principal est de favoriser l'autonomisation de ces jeunes, en proposant un accompagnement social soutenu nécessitant des rdv et rencontres très régulières afin qu'ils puissent accéder à un hébergement stable ou un logement pérenne.

Pour ce faire :

- On les informe sur leurs droits,
- On les accompagne dans leurs diverses démarches administratives (souvent cela commence par refaire la pièce d'identité, faire leur déclaration d'impôts, déposer une demande de logement social...),
- On les oriente sur différents dispositifs, autour des thèmes de la mobilité et de la santé par exemple.

Sachant qu'il est difficile de capter ces jeunes en rupture avec les institutions, on se doit de développer notre réseau. Nous travaillons notamment avec les services de prévention spécialisée et les médiateurs de la MEIF. Notre partenariat est également bien établi avec la Mission Locale.

En plus de ces mesures d'accompagnement, nous ouvrons progressivement de nouvelles places d'hébergement temporaire en diffus, spécifiquement dédiées à ces jeunes. Au total, à ce jour l'AISH a déjà ouvert 6 places sur les 10 prévues. Nous tenons d'ailleurs à remercier Les Résidences Yvelines Essonne et I3F qui soutiennent la mise en place de ces places en nous attribuant des logements.

Ce nouveau service est aujourd'hui financé principalement par la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) via l'appel à projet contrat engagement jeunes en rupture pour lequel nous avons été retenus pour deux années en septembre 2022.

Nous avons également le soutien de la ville de Massy, tant sur plan financier qu'opérationnel. Cette année 2023 est donc pleine de promesses, rendez-vous pour la suite à la prochaine AG !

***Guy Bonneau remercie l'équipe et les partenaires de l'AISH pour ce travail de grande qualité, reconnue par nos partenaires.***

#### **4) Présentation du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes**

Le Trésorier présente son rapport financier (reproduit dans le Rapport de l'association distribué à tous les participants)

##### **A) Compte de résultat**

**Les produits de l'exercice se sont élevés à 850 177 € et les charges à 830 617 €, dégagant un excédent de 19 560 € (2,3 % des produits) en baisse de 53 693 euros.**

**Les produits d'exploitation atteignent 834 660 €.** Ils enregistrent une hausse de 64 520 € due principalement à celle des prestations FNAVDL (+ 63 709), de subventions obtenues pour le projet de développement Pause Toit (+ 15 625) et au titre de la revalorisation des salaires du SEGUR (+ 17 591) et à une reprise de provisions pour charges de 8 100, compensées, en partie, par une diminution des transferts de charges (- 39 446). Les prestations de services, 719 552 euros, en hausse de 60 590, représentent 84,6 % des produits contre 85,5 % Les subventions passent de 50 800 euros à 84 016 euros (9,9 % contre 6,6 %), les cotisations et autres produits d'exploitation passent de 60 378 à 31 092 euros (7,8 % des produits à 2,7 %).

**Les charges d'exploitations sont de 823 779 €.** Elles enregistrent une hausse de quasiment du double de celle des produits d'exploitation (+ 126 578 €) du fait pour l'essentiel, des frais salariaux totaux (+ 90 300

€), qui proviennent des hausses de salaires du SEGUR, non compensées en totalité, du nombre de salariées passées de 10 à 12 et de la nouvelle organisation mise en place, adaptée au plan de développement de l'association et des frais d'administration et de fonctionnement (+ 8 981 €). A ces hausses s'ajoutent celles des loyers, charges et dépenses d'entretien des logements (+ 13 223 €) et bureaux (+ 2 078 €), des amortissements et dépréciations (+ 13 706 €). A l'inverse, les provisions et autres charges diminuent de 4 093 €.

Ainsi, elles représentent 96,9 % des produits contre 90,5 % en 2021, avec la répartition suivante :

- Loyers et charges logements Pause Toit : 0,3 %,
- Loyers et charges des logements en baux glissants : 2,3 % contre 3,2 %,
- Loyers et charges des logements en locations temporaires : 7,5 % contre 7,0 %,
- Loyers, charges entretien et travaux des logements de la Résidence : 14,3 % contre 15,0 %,
- Loyers, charges entretien et travaux des Bureaux : stable à 2,2 %,
- Frais d'administration et fonctionnement : 7,1 % contre 6,6 %,
- Frais salariaux totaux : 58,4 % contre 52,7 %,
- Taxes diverses : 0,3 %, les bureaux ayant été assujettis à la taxe d'habitation pour la 1<sup>ère</sup> année,
- Amortissements et dépréciations : 3,1 % contre 1,7 %,
- Provisions et autres charges : 1,4 % contre 2,1 %.

**Il en résulte un résultat d'exploitation de 10 882 € (1,3 % des produits), en très nette baisse de 62 057 €.**

**Le résultat financier atteint 2 848 €**, le Crédit coopératif ayant repris la rémunération des parts sociales, suspendue en 2021 du fait du Covid 19. Compte tenu d'un résultat exceptionnel positif de 6 253 € et d'un montant d'impôts de 422 €, **l'exercice se solde par un excédent de 19 560 € représentant 2,3 % des produits.**

Pour information, le coût des prestations fournies par les bénévoles de l'association (principalement le président et le trésorier) est estimé à 50 610 € contre 38 944 € en 2021.

## B) Bilan

**Le Bilan, en augmentation de 140 680 €, atteint 956 319 €.**

### Au passif

- Les fonds associatifs de 576 803 € augmentent du résultat de 2021 de 73 253 €.
- Les provisions 87 162 €, en baisse de 10 866 €, sont constituées
  - des provisions pour indemnités de fin de carrière (29 659 €),
  - des provisions pour charges (12 097 €) ;
  - des provisions pour lissage des loyers (45 405 €),
- Les dettes de 272 794 €, dont 36 065 € de subventions à rembourser (précédemment en fonds dédiés) et 109 375 € de subventions perçues de l'Etat pour la réalisation du projet PAUSE Toit (constituant des produits perçus d'avance), augmentent de 131 986 €.

### A l'actif

- Les immobilisations sont de 34 137 €, en valeur nette des amortissements déjà pratiqués.
- L'actif circulant, d'un montant 922 182 €, en hausse de 139 629 €, est constitué :
  - de créances : 142 555 € dont 114 130 € sont constitués des soldes des financements 2022 perçus début 2023,
  - de produits à recevoir : 22 473 €,

- des sommes placées en parts sociales du Crédit Coopératif : 297 634 €,
- des disponibilités de trésorerie, Livret A+ compte courant : 454 537 €, en hausse de 152 827€,
- de charges constatées d'avances : 4 983 €.

**Le fonds de roulement** progresse peu de 641 745 € fin 2021 à 649 388 € et **représente 9,5 mois des charges de fonctionnement**, contre 11,1 mois, du fait de la forte hausse de celles-ci.

Cette situation confirme que la situation financière permet encore de faire face aux aléas des recettes des prestations dont dépend l'activité de l'association et la pertinence de la décision de développer les activités de l'association avec, dans un premier temps, le projet Pause Toit lancé en 2022.

**Monsieur Godin**, Commissaire aux Comptes présente ensuite ses rapports. Il rappelle les règles d'intervention d'un commissaire aux comptes pour les associations dont le financement public excède 150 000€. Il fait part de la sincérité des comptes arrêtés par le Conseil d'administration en date du 10 juin 2021.

**L'assemblée générale adopte à l'unanimité les comptes ainsi présentés**, avec un total du bilan de 956 319 euros, des produits de 850 177 euros, des charges de 830 617 euros et décide **d'affecter le résultat de 19 560 euros au fonds associatif sans droit de reprise**.

Elle vote, toujours à l'unanimité, **le maintien de la cotisation au montant actuel de 10 euros**.

Le Président remercie de leur implication le Trésorier et le Commissaire aux comptes.

## **5) Renouvellement du Conseil d'administration**

Suite à la démission de Jean Anastasidès du CA, SNL a proposé que François HENRY-AMAR participe aux activités de l'association. **Après avoir entendu sa présentation l'assemblée procède à son élection et à la réélection de l'ensemble des membres sortants**.

Aucune question diverse n'étant soulevée par les membres de l'Assemblée, Guy Bonneau remercie tous les participants et lève la séance à 11h20.

Guy BONNEAU  
Président

Nicole DUMEC  
Secrétaire